



Rejoignez-nous

7^{ème} édition du Forum Africain des Managers Territoriaux
et des Instituts de Formation ciblant les Collectivités Territoriales

FAMI VII - 2023

Sur le Thème :

« La contribution des Collectivités Territoriales à la réalisation
de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) »

Du 20 au 26 Novembre 2023

El Jadida, Région de Casablanca-Settat, Royaume du Maroc

Prochainement sur le portail de CGLU Afrique : www.uclga.org

Pour vous inscrire au FAMI 7_2023, veuillez scanner le QR-code :



"Ensemble pour une Afrique Locale Performante"



Avec l'appui du Royaume du Maroc et de la Commission Européenne

جامعة شعيب الدكالي
†∘⊙∆∘∏ξ | ⒼⓈⓂⓄⓈ⊙ ∆∆ⓂⓂⓂⓂⓄⓈⓂξ

Université Chouaïb Doukkali



NOTE CONCEPTUELLE

Contexte & Justifications

Partout dans le monde, l'intégration économique régionale permet d'accélérer la croissance et le développement en apportant plusieurs avantages liés à une meilleure coopération politique, à un commerce et un échange de biens et de services plus intégrés, outre la création d'emplois. Elle a été un moteur puissant pour une plus grande efficacité économique et pour la progression des niveaux de vie dans le monde, et a concouru à une amélioration notable de la situation économique des économies de marché émergentes. Plusieurs exemples à travers le monde montrent les multiples avantages et bienfaits de l'intégration économique, notamment en Europe, en Asie, en Amérique latine et en Afrique.

L'objectif ultime de l'intégration économique est d'augmenter les échanges, en favorisant¹ :

- a) **La promotion des avantages comparatifs** de chaque pays et de chaque zone économique ;
- b) **La création d'opportunités commerciales et de marchés porteurs** : les pays qui s'impliquent ont la latitude de choisir entre un large éventail de biens et de services, y compris à bon marché ;
- c) **La création d'opportunités d'emploi** : les différentes options disponibles dans l'intégration économique aident à libéraliser et encourager les échanges commerciaux ;
- d) **La promotion d'avantageux pour les marchés financiers** : l'intégration économique est extrêmement bénéfique pour les marchés financiers, car elle facilite aux sociétés l'emprunt de capitaux à un taux d'intérêt concessionnel ;
- e) **Elle augmente les investissements étrangers directs** : l'intégration économique favorise l'accroissement des Investissements Etrangers Directs et la création d'entreprises (IED) ;
- f) **L'intégration politique** : les pays qui s'engagent dans l'intégration économique forment un regroupement et acquièrent une influence politique plus importante que celle d'un pays qui agit individuellement ;
- g) **Elle est favorable à une réelle convergence économique** : l'intégration régionale peut être favorable à une réelle convergence économique entre les pays membres à travers l'ouverture des marchés à la concurrence étrangère, résultant du démantèlement des barrières bureaucratiques, administratives et surtout douanières, favorise aussi la libre circulation des capitaux, de la main d'œuvre et d'autres ressources.

Rappel historique et Mapping des expériences existantes en Afrique

C'est ainsi que les premiers chefs d'État et de Gouvernement africains vont s'appuyer sur l'intégration pour bâtir une Afrique intégrée comme un préalable au développement du Continent. Depuis 1963, la quête de l'Unité africaine a été inspirée par l'esprit du panafricanisme, en mettant essentiellement l'accent sur la libération et l'indépendance politique et économique avec la création de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). Ses objectifs étaient alors :

- le renforcement de l'unité et la solidarité des États africains,
- la coordination et l'intensification de leur coopération et de leurs efforts pour offrir de meilleures conditions d'existence aux peuples d'Afrique,
- la défense de leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance,
- l'élimination, sous toutes ses formes, du colonialisme de l'Afrique,
- la promotion de la Coopération internationale, en tenant dûment compte de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

¹ https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/12553-wd-sia_french.pdf

De nombreux arguments ont plaidé pour le renforcement de l'intégration régionale africaine à savoir : la faiblesse des échanges internes, la perméabilité des frontières, la vétusté ou l'absence des infrastructures et des services de qualité.

Plusieurs initiatives verront le jour dans ce sillage, notamment :

1. La création **des Communautés Économiques Régionales (CER)** qui se sont développées individuellement et ont des rôles et des structures différentes.
2. **L'Union du Maghreb arabe (UMA)** : créée à Marrakech en février 1989 par un traité constitutif, elle regroupe l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie. Ces principaux objectifs sont les suivants : « renforcer les liens de fraternité qui unissent les États membres et leurs peuples, réaliser le progrès et la prospérité des sociétés qui les composent et de défendre leurs droits, s'efforcer d'appliquer une politique commune dans différents domaines, contribuer à la préservation de la paix fondée sur la justice et l'équité et œuvrer progressivement à réaliser la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux ».
3. **La Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC)** a redéfini la base de la coopération entre les États membres en passant d'une association informelle à un arrangement juridiquement contraignant. Sa vision consiste à construire une région pouvant atteindre un degré élevé d'harmonisation et de rationalisation – pour permettre la mise en commun des ressources afin d'atteindre l'autosuffisance collective et d'améliorer le niveau de vie des populations de la région. La SADC compte aujourd'hui 16 États membres : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores (depuis août 2017), Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, République démocratique du Congo, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.
4. **L'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD)** est une Communauté économique régionale composée de huit États de la Corne de l'Afrique : Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan et Soudan du Sud et l'Érythrée créée en 1986. Leur Sommet a approuvé la décision de renforcer la coopération régionale dans trois domaines prioritaires : a) sécurité alimentaire et protection de l'environnement ; b) coopération économique, intégration régionale et développement social ; et c) paix et sécurité.
5. **Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA)** : C'est une organisation principalement située en Afrique de l'Est et en Afrique du Nord, composée de 21 pays membres : Burundi, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tunisie, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe). Le 5 novembre 1993, le Traité sur la transformation de la ZEP (Zone d'Échanges Préférentiels) en une communauté économique régionale, a été signé à Kampala (Ouganda) et le 8 décembre 1994, le Traité a été ratifié par 12 des 19 États membres, marquant ainsi la création effective du COMESA. L'axe principal est de promouvoir l'intégration régionale à travers le commerce et l'investissement ainsi que l'utilisation durable des ressources durables au bénéfice de toutes les populations de la région, l'égalité homme-femme et le renforcement des capacités des jeunes et sur le développement social.
6. **La Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD)** : c'est une organisation internationale regroupant 29 États africains : Bénin, Burkina Faso, Centrafrique, Comores Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Kenya, Libéria, Libye, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie.

La tâche principale de la CEN-SAD est le développement socio-économique de ses États membres, à travers l'agriculture, l'industrie, l'énergie, le commerce, les finances, les infrastructures, le développement social, la culture et la santé.

- 7. La Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) :** créée en octobre 1983, elle regroupe 11 pays : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda et Sao Tomé-et-Principe. La CEEAC a pour mission de promouvoir le dialogue politique dans la région, de créer un marché commun régional, d'établir des politiques sectorielles communes, de promouvoir et de renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et autonome dans tous les domaines de l'activité économique et sociale de la région, notamment dans l'industrie, l'agriculture, les ressources naturelles, les infrastructures, le commerce, les douanes et les questions monétaires et financières, ainsi que le tourisme.
- 8. La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) :** Elle comprend le Burundi, les Comores, Djibouti, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Kenya, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda. Fondée à l'origine en 1967, la CAE fut dissoute en 1977, puis recréée en 2000-2001 avec le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. Les objectifs de la Communauté sont de développer des politiques et des programmes visant à agrandir et approfondir la coopération entre les États membres dans les domaines politique, économique, social, culturel, de la recherche, de la technologie, de la défense, la sécurité, les affaires juridiques et judiciaires pour leur bénéfice mutuel.
- 9. La Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée** le 28 mai 1975 par le Traité de Lagos et a pour mandat de promouvoir la coopération et l'intégration économiques dans tous les domaines économiques entre les 15 États membres : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. En 1976, le Cap-Vert, a rejoint la CEDEAO et en décembre 2000, la Mauritanie s'est retirée de cette intégration.
- 10. L'Union Africaine (UA) :** créée en 2002 à Durban, en Afrique du Sud par les Chefs d'État de l'OUA. Elle a pour but de faciliter l'intégration économique régionale entre les membres de chacune des régions et au sein de la grande Communauté Economique Africaine (CEA).

Le Rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique publié par la Commission de l'Union Africaine, Département des Affaires Économiques en 2019, conclut que le processus d'intégration africaine a enregistré des résultats indéniables conformément aux prévisions du Traité d'Abuja, malgré divers obstacles qui freinent ou ralentissent le processus d'intégration. Ces défis sont entre autres, l'insécurité, l'absence de la mise en œuvre des protocoles par certains États membres, les barrières au commerce, les coûts élevés de production, le développement technologique insuffisant, l'insuffisance de la collaboration en réseaux de relations, les contraintes liées à l'approvisionnement, le développement infrastructurel médiocre, la faiblesse des investissements extérieurs directs, l'absence d'harmonisation des politiques, l'appartenance à plus d'une organisation régionale, la faiblesse des ressources humaines et de la mobilisation des ressources financières et matérielles.

L'intégration économique, un Levier stratégique dans les Agendas 2030 pour le Développement Durable et dans l'Agenda Africain 2063

Au cours de la dernière décennie, les gouvernements africains ont adhéré, comme d'autres pays à travers le monde, au changement de politique mondiale et à la convergence des agendas mondiaux, à savoir l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Programme d'Action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes et le Nouvel Agenda Urbain. Cette adhésion s'inscrit dans le cadre d'une réorientation de la politique continentale vers le développement durable, telle que définie dans l'Agenda 2063.

En adoptant son Agenda 2063 avec ses Sept Aspirations, les Dirigeant(e)s africains étaient « profondément conscients que l'Afrique (se trouvait) à la croisée des chemins et (étaient) déterminés à transformer le continent et à assurer un changement irréversible et universel de la condition africaine ».

Avec ces 7 Aspirations, les Etats africains ont exprimé leur désir de prospérité partagée et de bien-être, d'unité et d'intégration, d'un continent de citoyens libres et d'horizons plus larges où le plein potentiel des femmes et des jeunes, garçons et filles, se réalise et où ils sont à l'abri de la peur, de la maladie et du besoin.

L'Agenda 2063 vise à concrétiser un ensemble de Sept Aspirations chacune avec ses propres objectifs qui, s'ils sont atteints, permettront à l'Afrique de réaliser sa vision de l'année 2063. Ces 7 Aspirations reflètent notre désir de prospérité et de bien-être partagés, d'unité et d'intégration, d'un continent de citoyens libres et d'horizons élargis, où le potentiel des femmes et des jeunes est pleinement exploité, et libéré de la peur, de la maladie et du désir.

L'intégration régionale est donc une priorité essentielle de la stratégie de développement de l'Afrique, où le libre-échange entre les membres constitue l'une des pierres angulaires de cet Agenda.

Aspiration 2 de l'Agenda Africain 2063

Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine.

Depuis 1963, la quête de l'Unité africaine a été inspirée par l'esprit du panafricanisme, en mettant essentiellement l'accent sur la libération et l'indépendance politique et économique. Cet esprit est motivé par le développement fondé sur l'autonomie des peuples africains, avec une gouvernance démocratique et centrée sur les personnes.

Buts :

• Afrique unie (fédérale / confédérée)

Accélérer les progrès vers l'unité et l'intégration continentale pour une croissance soutenue, le commerce, les échanges de biens et services, la libre circulation des personnes et des capitaux grâce à la création d'une Afrique unie et à l'intégration accélérée de l'économie par la mise en place de la ZLEC.

• Une infrastructure de classe mondiale sur tout le continent

L'amélioration de la connectivité grâce à des initiatives plus récentes et plus audacieuses visant à relier le continent par chemin de fer, route, mer et air; et développer des pools énergétiques régionaux et continentaux, ainsi que des TIC

• Décolonisation

- Tous les vestiges du colonialisme auront pris fin et tous les territoires africains sous occupation entièrement libérés.

Par ailleurs, l'Objectif 17 des ODD, appelle à une coopération et un partenariat mondial pour : « 17.6. Renforcer la coopération régionale et internationale Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire en matière de science, de technologie et d'innovation, ainsi que l'accès à celles-ci, et améliorer le partage des connaissances à des conditions convenues d'un commun accord, notamment en améliorant la coordination entre les mécanismes existants, en particulier au niveau des Nations Unies, et en mettant en place un mécanisme mondial de facilitation de la technologie » pour relever les défis mondiaux, régionaux et locaux, tels que le changement climatique, la gestion des déchets, l'efficacité énergétique et le développement économique local (LED).

Un nouveau Jalon dans l'édification et la consolidation de l'Intégration Economique africaine : la ZLECAf

Marquée par un volontarisme émancipateur panafricain des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine en mars 2017 à Kigali (Rwanda), la signature historique de la Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECAf), et lancée officiellement en Janvier 2021, en est une preuve pour concrétiser cette aspiration continentale.

Elle est composée des communautés économiques régionales existantes, à savoir :

- la COMESA, Afrique Orientale et Australe,
- la CAE, Afrique de l'Est,
- la SADC, Afrique Australe,
- la CEEA, Afrique Centrale ,
- la CEDEAO, Afrique de l'Ouest,
- l'UMA, Maghreb,
- la CENSAD, Etats Sahelo-Sahariens.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

- (1)** approfondir l'intégration économique en Afrique, conformément à l'Agenda 2063,
- (2)** créer une union douanière continentale,
- (3)** libéraliser le commerce intra-africain,
- (4)** résoudre les problèmes de chevauchement des adhésions aux communautés économiques régionales (CER),
- (5)** améliorer la compétitivité,
- (6)** contribuer à la circulation des capitaux et des personnes physiques et faciliter l'investissement,
- (7)** promouvoir un développement socio-économique durable et inclusif, l'égalité des sexes et la transformation structurelle, et
- (8)** promouvoir l'industrialisation.

Pour la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA), la mise en œuvre de la ZLECAf fera progresser le commerce intra-africain de 52%, avec une augmentation de 35 milliards de dollars par an.

Quelles retombées pour La Gouvernance et le Développement au niveau Local ?

Cette réorientation est le reflet d'une reconnaissance croissante du rôle endossé par les villes et les territoires en tant qu'acteurs clés du développement, engagés dorénavant dans la dynamique de la transition mondiale vers une croissance durable où chaque acteur et partie prenante a sa part de responsabilité pour faire réussir ce chantier structurant.

Les Collectivités Territoriales Africaines (CTAs) ont un grand rôle à jouer dans le processus horizontal d'intégration de l'Afrique.

C'est à ce niveau qu'on répond aux besoins de développement socio-culturel des populations, notamment en matière de santé publique, d'éducation, de logement, de mobilité, de gestion de déchets, d'accès à l'eau potable, d'éclairage, d'installations culturelles et récréatives et d'autres biens et services publics essentiels à la qualité de vie sur le territoire et au bien-être des citoyens).

C'est à ce niveau aussi qu'on crée un environnement porteur et facilitateur pour la compétitivité, la promotion de l'investissement et la création d'emplois. Les CTA ont la charge aussi de prendre les mesures appropriées contribuant au développement durable (zones vertes, contrôle des émissions de gaz à effets de serre, gestion des déchets, etc.), et d'équiper le territoire en infrastructures, équipements et services nécessaires, tout en veillant à la gestion des relations avec les écosystèmes naturels, de protection de la biodiversité, d'organisation de la transition vers un développement durable, de structuration des relations entre zones rurales et zones urbaines, de promotion de la justice sociale et territoriale.

C'est ainsi que les Nations unies appellent à localiser les 17 Objectifs du Développement Durable (ODD), dont elles reconnaissent que plus de 65 % relèvent de la compétence des Collectivités Territoriales.

L'importance de ces missions ainsi que leur diversité montrent à quel point les CTA sont un niveau de gouvernance essentiel pour la transformation structurelle et le développement durable de l'Afrique.

Le Forum des Régions d'Afrique qui a été initié lors de la 8^{ème} édition du Sommet Africités de CGLU Afrique, tenu en novembre 2018 à Marrakech, au Maroc, constitue un outil fédérateur et unificateur de la voix des Gouvernements Locaux et Régionaux. Sa première rencontre fut tenue du 8 au 10 Septembre 2022 à Saïdia, au Royaume du Maroc, avec pour thème « La contribution des Collectivités Régionales au développement durable et à la dynamique d'intégration de l'Afrique ».

Compte tenu de l'échelle géographique, les Régions sont l'échelle appropriée pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer des politiques de développement économique axées sur la création d'emplois et la génération de revenus. Outre les parcs industriels, elles doivent œuvrer à l'amélioration de l'environnement des affaires et au développement d'instruments, tels que les Agences Régionales de Développement. Elles ont aussi pour mission l'exploitation des ressources naturelles, les industries lourdes, l'exploitation minière et forestière, l'industrie automobile, l'industrie du textile, etc...

CGLU Afrique en tant qu'Organisation faitière des Gouvernements Locaux et Régionaux Africains via ses membres que sont les Associations Nationales et Régionales, a pour mission d'appuyer le processus de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et du Développement Local en Afrique pour que justement les CTA jouent un rôle significatif dans la dynamique du développement durable et de l'intégration du Continent, moyennant une vision, des stratégies et des piliers d'actions très divers : le plaidoyer, le renforcement des capacités et la gestion des connaissances, l'assistance technique, la mobilisation des ressources et des partenariats.

C'est dans ce contexte que CGLU Afrique, à travers son Académie Africaine des Collectivités Territoriales (ALGA) a décidé de poursuivre le dialogue, les réflexions et les échanges sur l'intégration économique en Afrique, en consacrant la 7^{ème} édition de son Forum Africain des Managers Territoriaux et des Instituts de Formation ciblant les Collectivités Territoriales (le FAMI7_2023), en présentiel, au thème général suivant :

« La contribution des Collectivités Territoriales à la réalisation de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) »

Comme cela est le cas depuis 2017, le FAMI 7_2023 se veut une rencontre qui ne laisse personne en marge, dédiée certes aux Collectivités Territoriales et aux Instituts de formation en Afrique, mais aussi à l'ensemble des autres acteurs et parties prenantes concernés par la dynamique de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et du Développement Local et territorial en Afrique ([Les FAMIs.mp4](#)).

Objectif Général

Cette 7^{ème} édition sera l'occasion de présenter et débattre sur les enjeux et la place des Collectivités Territoriales africaines dans la dynamique de l'intégration économique du Continent.

Objectifs Spécifiques

- Informer les membres et réseaux de CGLU Afrique sur l'état d'avancement de l'opérationnalisation de la ZLECAf ;
- Présenter les principaux défis et obstacles auquel fait face ce Chantier structurant ;
- Tirer profit des expériences et des meilleures pratiques existantes en matière d'intégration économiques à travers le monde ;
- Situer et échanger sur la place et le rôle des Collectivités Territoriales Africaines liés au Thème général du Forum ;
- Offrir des espaces d'autonomisation, d'apprentissage par les Pairs, de formation, de développement et de renforcement des capacités au profit des Membres et Réseaux de CGLU Afrique ;
- Partager les connaissances et les méthodologies ;
- Promouvoir le partenariat, la coopération décentralisée et la mise en réseau ;
- Découvrir une nouvelle Région du Royaume du Maroc, en l'occurrence la Région de Casablanca-Settat pour ce qui est de son Patrimoine et sa Culture.

Date & Lieu

Du Lundi 20 au Dimanche 26 Novembre 2023, à El Jadida, Région de Casablanca-Settat, Royaume du Maroc, en présentiel.

Public Cible

- Les Représentant(e)s des Etats et des Gouvernements nationaux.
- Les Représentants des Organisations Internationales.
- Les Associations Nationales et Régionales des Collectivités Territoriales.
- Les Collectivités Territoriales représentées par les Elus Locaux/les Elues Locales.
- Les Managers Territoriaux Africains.
- Les Instituts d'ancrage d'ALGA de CGLU Afrique et ses Partenaires ainsi que les Universités, Etablissements de formation et Centres de Recherches.
- Les Partenaires au Développement et les Bailleurs de fonds.
- Les différentes composantes de la Société civile.
- Les Représentants du Secteur privé.
- Les jeunes, notamment les Jeunes Maires/Conseiller(e)s et les étudiant(e)s.

Principaux Segments du FAMI 7_2023

- Une séance d'ouverture officielle.
- Un ou deux invité(e)s de marque.
- Une séance plénière dédiée au thème général du Forum.
- Des workshops parallèles.
- Des journées d'information, de sensibilisation, de formation, de renforcement des capacités, d'apprentissage par les Pairs, et d'échange de bonnes pratiques sur des thèmes prioritaires pour CGLU Afrique et ses Partenaires.
- La tenue de la 8^{ème} Réunion avec les Référénts Régionaux africains de ALGA de CGLU Afrique.
- L'organisation de réunions des Réseaux Professionnels de CGLU Afrique.
- Des Visites de terrain.
- L'organisation d'une Excursion et découverte du Patrimoine Culturel de la Région de Casablanca-Settat.

Les Organismes et les Partenaires

- Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU Afrique) à travers son Académie Africaine des Collectivités Territoriales (ALGA).
- La Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) du Ministère de l'Intérieur, Maroc (TBC).
- Les Associations Nationales des Collectivités Territoriales du Maroc (ARM, AMPCPP, AMPCC) (TBC).
- Les Partenaires et les Sponsors (TBC).

Modalités d'Organisation

Cette 7^{ème} édition du FAMI sera organisée en présentiel.

Langues de travail

Pour tenir compte de la Diversité culturelle africaine, des Services d'interprétation seront disponibles :

- Pour les Séances plénières : en Arabe, Anglais, Français et Portugais.
- Pour les Workshops parallèles : en Anglais et en Français (sauf autre accord avec les Partenaires qui seront mobilisés).

Informations pratiques sur le FAMI7_2023

Toutes informations sur le FAMI7_2023, y compris le programme ainsi que les aspects pratiques et logistiques, peuvent être trouvées dans le Portail de CGLU Afrique : www.uclga.org

Inscription au FAMI7_2023

Pour participer au FAMI 7_2023 et bénéficier de l'ensemble de ses segments, travaux et activités, vous êtes cordialement invité(e)s à vous inscrire en cliquant sur le lien ci-après : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeKX8sRcwoX_yiGSxKkBPY8IJIiTPtfpYeYuyilfbXKqlbsA/viewform?usp=sf_link

Frais d'Inscription et de participation au FAMI 7_2023

- Pour les Membres et les Réseaux de CGLU Afrique : **850 euros par personne.**
- Pour les non-membres de CGLU Afrique : **950 euros par personne.**
- Epoux/épouses et Personnes Accompagnantes : **100 euros par personne.**
- Pour les Délégations/Groupes de plus de 5 participant(e)s : **20% de réduction.**

Il existe deux modalités pour le paiement des frais d'enregistrement

1) Par transfert bancaire directement au Compte Bancaire de CGLU Afrique :

Références de CGLU Afrique pour le transfert bancaire

BANQUE : BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (BMCI) AGENCE 16 NOVEMBRE-RABAT

Bénéficiaire : CITES ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS D'AFRIQUE

Numéro de compte RIB: 013 810 01124 202406 001 63 94

BIC/Code SWIFT : BMCIMAMCXXXX

Adresse de la Banque : Rabat 16 Novembre (00810), 2 Rue 16 Novembre, Rue Oued Makhazine, 10000 Rabat.

Le Transfert bancaire doit comporter la mention suivante :

NOM & PRENOM DE L'INSTITUTION OU DU PARTICIPANT(E) + CGLU Afrique / ALGA – FAMI 7 _ 2023.

2) Ou bien à l'arrivée, au Secrétariat du Forum, au moment de l'enregistrement.

Ces frais d'enregistrement vous permettent de bénéficier des principales prestations suivantes :

- Bénéficier des facilités d'accueil à et vers l'Aéroport ;
- Accéder et bénéficier de l'ensemble des segments, travaux et activités du Forum ;
- Bénéficier de Sessions d'autonomisation, d'apprentissage par les Pairs, de formation, de développement et de renforcement des capacités ;
- Bénéficier d'un Team Building ;
- Disposer du Kit du Forum ;
- Bénéficier de deux (2) pauses café et d'un déjeuner par jour pendant la durée du Forum ;
- Participer au Dîner de Gala ;
- Bénéficier d'une journée d'excursion ;
- Bénéficier de la facilitation du processus de visa en cas de besoin ;
- Bénéficier du transport interne ;
- Recevoir un Certificat de Reconnaissance et/ou de Participation ;
- Une équipe professionnelle à votre service pour faciliter votre séjour et le rendre agréable.

Processus de Visa

Pour entrer sur le Territoire du Royaume du Maroc, les ressortissant(e)s étrangers/ères doivent être munis de leur visa lorsqu'il est requis par les Autorités de ce Pays. Il existe, cependant, plusieurs Pays qui sont exemptés de visa.

Les participant(e)s issus de Pays pour lesquels il est requis un visa d'entrée au Maroc et dont les Pays ont une Ambassade/Consulat du Royaume du Maroc, sont tenu(e)s de prendre contact avec les Services de l'Ambassade ou les Services Consulaires pour obtenir leur visa d'entrée au Maroc en présentant l'ensemble des documents requis.

Pour les participant(e)s issus de Pays où il n'existe pas d'Ambassade du Maroc, les Services concernés de CGLU Afrique les assisteront pour obtenir un visa électronique. Pour ce faire, ils doivent transmettre dans les meilleurs délais une copie de leur passeport valide au moins six (6) mois.

Transport International et Hébergement

Les participant(e)s au Forum sont invité(e)s à prendre en charge leur transport international, ainsi que leur séjour en demi-pension.

Etant donné que cette 7^{ème} édition du Forum se tiendra dans la Région de Casablanca-Settat, il est recommandé d'opter pour l'Aéroport International Mohammed V.

Une liste d'hôtels sera transmise aux Participant(e)s comportant une variété de Standards (5 étoiles, 4 étoiles et 3 étoiles).

A propos des Organismes

- CGLU Afrique à travers son Académie ALGA.
- Les Associations Nationales des Collectivités Territoriales et les Collectivités Territoriales de la Région de Casablanca-Settat.
- L'Université Chouaib Doukkali (TBC).

Pour nous contacter

Nom & Prénom	Position	Contacts
Dr Najat Zarrouk	Directrice du Développement, du Renforcement des Capacités et de la Gestion des Connaissances et de l'Académie ALGA de CGLU Afrique	Tél : +212 661 120 552 e-mail : Nzarrouk@uclga.org Najat_zarrouk@yahoo.fr
Mme Abir Achour	Task Manager	Tél : +212 688 429510 e-mail : aachour@uclga.org
Mlle Fariath Chabi	Task Manager	Tél : +212 700 991848 e-mail : Fchabi@uclga.org
Mr Koffi Abalo	Support Staff	Tél : +212 632-084972 e-mail : kabalo@uclga.org
Mlle Hala Menkari	Support Staff	Tél : +212 662 107 464 e-mail : hmenkari@uclga.org
Standard de CGLU Afrique		Tél : +212 537 26 00 62 + 212 537 26 00 63 Fax : + 212 537 26 00 60 info@uclga.org